



## 1 – AUTORITE ORGANISATRICE

APCC VOILE SPORTIVE NANTES  
Port de Pornichet - 44 380 PORNICHET.  
Tél. : 09 53 35 88 51

## 2 – RÈGLES

- 2.1 - Les Règles de Course à la Voile, I.S.A.F. 2021/2024
- 2.2 - Les règlements fédéraux dont le Règlement du WLS trophy 2019 modifié.
- 2.3 L'annexe jugement semi-direct.
- 2.4 – Le règlement intérieur de l'APCC.
- 2.5- L'annexe utilisation des bateaux

## 3 – VOILIERS

Cette épreuve est ouverte exclusivement aux J80. Les bateaux sont fournis par l'organisation. Les bateaux sont assurés tous risques avec une franchise de 1500 euros.

Il est fortement conseillé aux barreuses par l'autorité organisatrice de souscrire via votre espace licencié le Rachat de franchise ffoile.

En cas de sinistre responsable, l'assurance licence de la barreuse prendra en charge sans franchise les dégâts causés au tiers (l'autre bateau).

Sans ce rachat de franchise 900 euros resteront à votre charge.

Les dégâts causés sur votre propre bateau seront supportés par la caution, au-delà de 1500 euros, l'assurance APCC prendra le relais.

## 4 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est limitée à 30 équipages.

En raison du contexte sanitaire, toutes les formalités administratives devront être réglées au moment de l'inscription.

Les dossiers sont à envoyer à : - [womencup@voilesportive.com](mailto:womencup@voilesportive.com)

La compétition est ouverte exclusivement aux équipages féminins composés de 5 personnes. Pour être inscrit, chaque membre de l'équipage devra obligatoirement fournir dans le dossier d'inscription, les documents ci-après, accompagnés des fiches d'inscription et présentation équipage + convention de partenariat le cas échéant.

- leur licence ClubFFVoile 2021 mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- ou une licence temporaire avec certificat médical compétition datant de moins d'un an.

Si vous n'avez pas de licence 2021, vous pouvez en prendre une sur le site de l'APCC : <http://www.apccvoilesportive.com> rubrique boutique en ligne adhésion licence 2021.

Les demandes de licences temporaires devront être effectuées dans le dossier d'inscription, un lien de paiement vous sera envoyé (les licences temporaires ne peuvent pas être prises en ligne)

- une autorisation parentale pour les mineures.

- un chèque de caution de 1500€ par équipage (nom de l'équipage au dos du chèque) à l'ordre de l'APCC Voile Sportive qui devra parvenir au club par voie postale au plus tard le 26/02/2021.

Les concurrentes étrangères (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence ffoile doivent joindre au dossier d'inscription :

- justificatif d'appartenance à une autorité nationale membre de world sailing,
- justificatif d'assurance RC couverture minimale 2 millions euros,
- certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an rédigé en français ou anglais.

**Aucun dossier administratif incomplet par mail ne sera pris en compte. Dès réception de votre dossier complet, un lien de paiement de l'inscription vous sera adressé.**

**Seul ce règlement validera votre inscription.**

## 5 – CLASSEMENT

Le nombre de courses par jour est à la discrétion du comité de course.

Le système de points à minima selon l'annexe A des RCV sera appliqué pour le classement des courses.

L'épreuve sera validée s'il y a eu un minimum de 1 course courue et validée (par groupe si utilisé).



## 6 – FORMAT DE L'ÉPREUVE

Courses en flotte.

2 groupes au-delà de 15 équipages avec phases finales.

## 7 – PARCOURS

Les parcours seront de type "construit" (Aller/retour).

## 8 – PÉNALITÉS

Un arbitrage semi-direct pourra être mis en place

## 9 – PROGRAMME

### **Mercredi 3 mars**

14h00

Tirage au sort des bateaux en direct live sur facebook

### **Vendredi 5 mars**

13h00 à 15h et 15h00 17h00 Navigation pour prise en main du bateau pour les équipages inscrits à l'entraînement suivant poules définies (tarif 100 euros)

19h30 : Cérémonie d'ouverture de la Women's Cup

### **Samedi 6 mars**

8h30 à 9h30 : Accueil

9h30 à 10h30 : inventaire et préparation des bateaux

10h30 : Briefing

11h30 : Mise à disposition, une ou plusieurs courses à suivre

19h30 : Table ronde - Dîner des équipages

### **Dimanche 7 mars**

9h : Briefing

10h : Mise à disposition, une ou plusieurs courses à suivre

16h30 : Remise des prix

## 10 – INFORMATIONS

APCC VOILE SPORTIVE NANTES

Port de Pornichet - 44380 Pornichet

Tél. : 09 53 35 88 51

[womencup@apcc-voilesportive.com](mailto:womencup@apcc-voilesportive.com)

## 11- RISQUE COVID

En s'inscrivant à cette épreuve, toute équipière a connaissance et a pris en compte le risque COVID-19. Chaque équipière est parfaitement consciente :

- *Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,*
- *Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,*
- *Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19*
- *Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19*
- *Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.*

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, la FFVoile et l'organisateur se réservent le droit de faire signer lors de la confirmation des inscriptions une attestation de participation volontaire à la sélective à toutes les équipières.

L'APCC pourra, en fonction des conditions sanitaires et météorologiques du moment, annuler l'épreuve (une participation aux frais d'organisation de 30 euros par équipage sera retenue de l'inscription en cas d'annulation).

# FICHE D'INSCRIPTION

**APCC Women's CUP**  
La régata 100% féminine

**Pornichet**  
#LesFillesOntUnPlan

**NOM DÉQUIPAGE :** .....

Barreuse/Nom ..... Prénom ..... N° Licence ..... Club .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

Téléphone ..... Email .....

Equière 1/Nom ..... Prénom ..... N° Licence ..... Club .....

Equière 2/Nom ..... Prénom ..... N° Licence ..... Club .....

Equière 3/Nom ..... Prénom ..... N° Licence ..... Club .....

Equière 4/Nom ..... Prénom ..... N° Licence ..... Club .....

**JOIGNEZ les scans de vos 5 licences mention compétition /ou mention adhésion ou pratique +certificat médical**  
Si vous souhaitez une licence temporaire indiquez le dans N° licence

Pour prendre une licence annuelle, allez sur : <http://www.apccvoilesportive.com> boutique en ligne rubrique adhésion licence 2021

## FRAIS D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription comprend la mise à disposition d'un J80 pour la durée de l'événement ainsi que le repas du samedi soir.

Inscription sans sponsor : **350€** - Date limite d'inscription le 28/02 dans la limite des places disponibles

En recherche de sponsor équipage :

Envoyez votre dossier d'inscription comme si vous n'aviez pas de sponsor (=350€)

Vous avez ensuite jusqu'au 18/02 pour envoyer le chèque de **700€** de votre sponsor avec la convention signée, les 350€ versés vous seront alors rendus par virement.

Equipage sponsorisé : nom du bateau pour la course .....

Envoyez le chèque de **700€** de votre sponsor avec la convention signée avant le 18/02.

### Attention pour les équipages sponsorisés :

Le fichier haute définition du logo de votre sponsor doit être impérativement envoyé avant le 20 février par mail à : [womencup@apcc-voilesportive.com](mailto:womencup@apcc-voilesportive.com) pour l'impression des cagnards.

Pour obtenir un dossier de présentation de la Women's Cup pour votre recherche de partenaire ou la convention, envoyez votre demande à [womencup@apcc-voilesportive.com](mailto:womencup@apcc-voilesportive.com)

Entraînement vendredi 5 mars - 2 créneaux possibles **13h30/15h** et **15h30/17h** : **20€/personne**

**Envoyez par voie postale au plus tard le 26/02/2021 un chèque de caution de 1 500€ par équipage (à l'ordre de l'APCC Voile Sportive) à l'adresse suivante : APCC Port de Plaisance 44380 PORNICHET et adressez par mail à : [womencup@apcc-voilesportive.com](mailto:womencup@apcc-voilesportive.com) votre fiche d'inscription.**

**Date & signature du skipper (précédé de la mention "lu et approuvé")** .....

La barreuse s'engage à respecter les règlements de l'ISAF, de la FFV, l'Avis de Course, les instructions de Course et les avenants, ainsi que toutes les règles qui régissent cette compétition. Il appartient à chaque barreuse de décider sous sa seule responsabilité si elle doit ou non prendre le départ ou rester en course. La barreuse et son équipage, le sponsor, le propriétaire du bateau autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement les images qui pourraient être faites pendant la manifestation.



La Women's Cup a pour but de mettre en avant des voileuses actives et dynamiques, de permettre de découvrir les autres régatières. Merci de bien vouloir nous envoyer les informations ci-dessous pour nous permettre de créer une fiche de présentation par équipage.

## PHOTOS

Envoyez 1 photo par équipière. Noms de fichier = "prénom.nom.jpg"

OU une photo de l'équipage entier (en précisant vos noms et prénoms et l'ordre de la photo dans votre mail).

## TEXTE

Nom de l'équipage : si vous n'en avez pas ce n'est pas une obligation. Mais vous pouvez en trouver un pour l'occasion. Ex : "Les Filles Du Havre", "Equipage Solidaire" ou mettre en avant le nom de votre sponsor.

Présentation de l'équipage : en quelques lignes.

Pourquoi vous participez à la Women's Cup : en quelques lignes.

## A LIRE

- Pour des raisons d'organisation, en cas d'annulation de votre participation moins de 3 semaines avant la date de l'évènement, aucun remboursement ne pourra être fait.
- Les concurrentes étrangères non licenciées en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- La Women's Cup se court sans jauge de poids, avec 5 personnes à bord obligatoirement et ne nécessite ni certificat ISAF ni adhésion du barreur auprès de la Classe J80.

### PRÉCISION SUR L'ASSURANCE INCLUSE DANS LES LICENCES FFV :

Nous rappelons qu'en cas de sinistre, pour des dommages causés à un bateau tiers, l'assurance licence FFVoile de la barreuse applique une franchise de 900€. Nous conseillons aux barreuses de souscrire au rachat de cette franchise par l'intermédiaire de la FFVoile via son espace licenciée (49 euros en 2020)

Pour les dégâts occasionnés à votre propre bateau, une franchise d'assurance de 1 500€ est applicable. Elle correspond au montant de la caution. Les dégâts occasionnés aux voiles sur votre propre bateau ne sont pas couverts par l'assurance.



## Convention de Partenariat Women's Cup 2021

Entre

L'Association pour la Promotion de la Course Croisière (APCC Voile Sportive), représentée par M. Luc Pillot - Président

et

La Société .....

### ARTICLE 1

#### Objet de la convention

La Société .....et l'Association pour la Promotion de la Course Croisière acceptent d'être partenaires à l'occasion de la manifestation sportive la Women's Cup 2021.

### ARTICLE 2

#### Engagements de l'APCC

La Société .....devient sponsor d'un équipage à l'occasion de la Women's Cup 2021. En contrepartie, l'APCC Voile Sportive assurera un certain nombre de prestations en vue de promouvoir le nom et la notoriété du partenaire.

Le club s'engage à :

- apposer le logo du sponsor sur différents supports de communication de la manifestation :
  - page partenaire du site internet
  - affiche partenaires
  - cagnard du bateau
- enregistrer le nom du sponsor comme nom d'équipage dans le classement provisoire et général de la course.
- Fournir des photos libres de droits de l'équipage sponsorisé (dans le cadre d'une communication sur le dit partenariat uniquement)

L'APCC s'engage à fournir un reçu du montant de la somme versée pour le partenariat.

### ARTICLE 3

#### Engagements de la Société

En tant que partenaire d'un équipage, la société..... s'engage à :

- Soutenir financièrement la participation d'un équipage à la Women's Cup 2021, en versant la somme de 700 euros à l'ordre de l'APCC Voile Sportive.
- Fournir un logo en haute définition avant le 10 février 2021. (format .jpeg, .ai, .eps ou .psd)

### ARTICLE 4

#### Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la Women's Cup 2021. La convention prend effet à la date de la signature du présent contrat et du versement de la somme engagée par le sponsor. Elle est conclue jusqu'au 07 mars 2021.

### ARTICLE 5

#### Responsabilité

Chacune des parties déclare avoir pris connaissance des différents articles et s'engage à respecter la présente convention.

Pour la société (Indiquer le nom de la société  
et le nom de son représentant)

Pour l'APCC

Fait à....., le .....

Fait à....., le .....

#### APCC VOILE SPORTIVE

Affiliée à la Fédération Française de Voile et partenaire du Plan Nautique de Nantes

Siège social : 1 rue de la Noë BP 92101 44321 NANTES cedex 3

Yacht Club : Port de Plaisance 44380 PORNICHET – Tél : 09 533 588 51 Fax : 09 538 588 51

Email : [womencup@apcc-voilesportive.com](mailto:womencup@apcc-voilesportive.com) – Site : [www.apccvoilesportive.com](http://www.apccvoilesportive.com)